

Le 13 novembre 1688, M. de Vitré vendait sa seigneurie du Bic à Charles Aubert de la Chesnaye, marchand bourgeois, de Québec, pour le prix et somme de deux mille cinquante livres tournois. La vente était faite aux charges, clauses et conditions portées par le titre de concession.

M. de Vitré, en vendant sa seigneurie, n'oublia pas son brave fermier, Jean Gagnon. Une clause de l'acte de vente spécifiait que l'acquéreur continuerait avec lui le bail du 3 septembre 1686. "Étant accordé entre les parties, y était-il dit, que le bail à loyer de la terre et seigneurie par le dit sieur vendeur à Jean Gagnon passé devant Genaple, notaire, le 3 septembre 1686, aura son exécution" (10).

M. Denys de Vitré occupait tous les loisirs que lui laissait sa charge de conseiller au Conseil Souverain à la pêche du marsouin, du saumon et du hareng. Son père avait perdu à peu près tout son avoir dans ses établissements de pêche de l'Acadie. M. Denys de Vitré était convaincu que ce qui avait manqué là-bas devait réussir ici si le roi voulait lui venir en aide.

Le 10 novembre 1679, l'intendant Duchesneau écrivait au ministre :

"J'ai exhorté trois gentilshommes appelés les sieurs de la Durantaye, de Vitray (Vitré) de Grandville, de se lier ensemble pour établir une pêche ; mais comme ils sont fort nécessaires, ils auraient besoin de deux ou trois mille livres d'avance qu'ils rendraient dans la suite. Je n'ai pas été en état de leur prêter cette somme. Si Sa Majesté voulait faire cette dépense, ce serait une grande charité et un bien pour le pays" (11).

Nous croyons que cette demande de l'intendant Duchesneau demeura sans réponse.

En 1683, M. Denys de Vitré faisait avec le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meulles une transaction qui lui donna un superbe emplacement dans la plus belle partie de la basse-ville de Québec. Il y avait alors presque en face

---

(10) Acte devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 13 novembre 1688.

(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 5.